

TRAVAILLER POUR VIVRE OU VIVRE POUR TRAVAILLER TELLE EST LA QUESTION ?



73% des français.es situent l'âge idéal de départ en retraite à **62 ans ou moins**.

Ils et elles savent que travailler plus longtemps n'est pas possible :
L'espérance de vie en bonne santé était de 63,7 ans pour les hommes et de 64,6 ans pour les femmes en 2019.

Seuls 38 % des personnes de plus de 60 ans sont encore en emploi.
Le gouvernement prétend que le système des retraites va s'effondrer si on n'augmente pas l'âge de la retraite très rapidement.

19 janvier : une journée historique pour lancer la lutte

Jeudi 19 janvier, ce sont plus 2 millions de salarié.es et citoyens.es de ce pays qui se sont mobilisé.es par leur participation massive à plus de 200 manifestations y compris à Poitiers et à Châtellerauld avec + de 10 000 manifestants

A la DGFIP de la Vienne se sont 40% de grévistes qui ont exprimé leur refus catégorique à cette énième réforme des retraites brutale et antisociale.

Une nouvelle journée d'action intersyndicale et interprofessionnelle unitaire est programmée le 31 janvier prochain.

Elle entre dans un processus de construction d'une mobilisation encore plus forte pour faire reculer le gouvernement.

La Retraite : un choix de société.

“Il faut en finir avec la souffrance, l’indignité et l’exclusion. Désormais, nous mettrons l’homme à l’abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie.” Extrait du premier discours d’Ambroise Croizat en tant que ministre du Travail.

Aux premières heures de la libération en 1945, le gouvernement provisoire met en place les fondements d’un système de Sécurité Sociale décidé par le Conseil National de la Résistance (C.N.R.). Ambroise CROIZAT, Ministre communiste et responsable de la fédération C.G.T. de la métallurgie en sera un des principaux artisans.

L’ordonnance du 4 octobre 1945 institue un régime de Sécurité Sociale garantissant tous les citoyens de la naissance à la mort. Tous les employeurs et salariés sont tenus de cotiser dans la limite d’un plafond de 140.000 francs par an.

L’ordonnance du 19 octobre 1945 officialise le régime de retraite par répartition pour le généraliser à l’ensemble de la population.

La sécurité sociale est créée sur le modèle « bismarckien » c’est à dire sur la gestion par les partenaires sociaux et financée par les cotisations des employeurs et des salariés.

L’immédiat après-guerre voit s’opérer une gigantesque dévalorisation de l’épargne accumulée. Les rentes n’étant pas indexées, leur pouvoir d’achat devient dérisoire. Parallèlement l’inflation avoisine 50% par an entre 1945 et 1951. Cent francs début 1945 ne représentent plus fin 1951 que 10 francs en pouvoir d’achat. Cette faillite de la capitalisation dont les conséquences seront particulièrement difficiles pour les personnes âgées et les retraités sera compensée, en partie par les régimes par répartition. Elle marquera profondément les esprits.

la cgt

Ordonnance du 19 octobre 1945 instaure le régime général de retraites suite au programme du CNR*	Système par répartition Les cotisations des travailleurs sont immédiatement utilisées pour payer les pensions des retraités.
Système à prestations définies Un niveau de pension (droits) défini par des règles et un niveau de cotisations qui doit s’adapter. Le taux de remplacement (rapport entre pension et salaire) est garanti	Système redistributif et solidaire Les mécanismes de solidarité dans le système actuel sont des dispositifs qui prennent en compte les aléas de carrière ou de vie qui conduisent à des périodes d’interruption d’activité.

* Conseil National de la Résistance – 27 mai 1943

Pas d'urgence à réformer !

Un système solide budgétairement !

- Financement assuré encore à 78 % par les *cotisations sociales* en 2019 (hors effet crise sanitaire et ensemble du système de retraite).
- *Part des retraites stabilisée à 14 % du PIB*, avec baisse prévue à 13 % ou 11,3 % en fonction des scénarios du Conseil d'orientation des retraites (effet réforme).
- Financement à court terme : *équilibre atteint* avant crise = pas de problème.
- Financement à long terme : *les ressources disponibles sont très larges* avec une autre politique, **la CGT fait de nombreuses propositions !**

Un système de retraite protecteur !

- 16,9 millions de retraités percevant un droit direct
- 1,029 million de retraité percevant un droit dérivé (réversion)
- Le taux de pauvreté des seniors à la retraite est de 7% contre 32 % pour les seniors NER (ni en emploi, ni en retraite) et contre 14,3% pour la population globale.

332 milliards d'euros qui échappent au capital grâce à l'organisation actuelle du système de retraite !

La prétendue urgence du gouvernement cache une volonté de récupération au service du capital.

11

Financer de bonnes retraites c'est possible !

Selon une étude un peu ancienne du conseil d'orientation des retraite COR : **Il faudrait 100 à 120 milliards d'euros en 2050 (5 à 6 points de PIB actuel) pour financer un système de retraites par répartition garantissant :**

- une ouverture du droit à retraite à 60 ans ;
- une Indexation sur les salaires.

Pour cela, il faut modifier la répartition des richesses avec :

- Le passage du taux de chômage à 7,4 % en 2022 dégagerait 10 milliards d'euros.
- Une augmentation des salaires de 3,5 % dégagerait 6,5 milliards d'euros.
- L'augmentation du point d'indice de la fonction publique : 6 milliards d'euros.
- L'intégration des primes dans la fonction publique : 6 milliards d'euros.
- L'égalité salariale femmes-hommes : 5,5 milliards d'euros.
- La lutte contre la fraude aux cotisations sociales rapporterait au minimum 1 à 2 milliards d'euros par an (source : Acoff).

Bulletin d'adhésion

NOM : Prénom :
 Grade :Échelon : Indice : Temps partiel :
 Résidence administrative
 Adresse personnelle

Sollicite mon adhésion à la section CGT Finances Publiques de la Vienne.

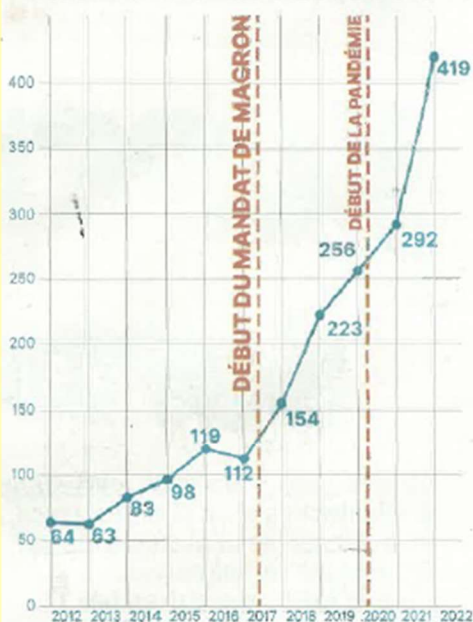
À, le Signature :

Bulletin à renvoyer par courriel à cgt.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr

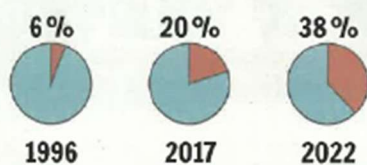
LA CGT
 SA FORCE C'EST
VOUS
 SYNDIQUEZ-VOUS!

Alors que le pouvoir en place envisage de s'attaquer une nouvelle fois à notre système de retraite solidaire, on sent partout dans le pays un sentiment de colère sourde face aux injustices, au développement de la pauvreté et de la précarité (12 millions de français en précarité énergétique par exemple) alors qu'en parallèle les patrimoines des plus riches explosent, tout comme les profits, super profits et distributions de dividendes.....

Fortune cumulée des cinq familles françaises les plus riches (Arnault, Hermès, Bettencourt, Wertheimer et Pinault) en milliards d'euros.



Patrimoine des 500 plus grosses fortunes françaises en pourcentage du PIB



Source : Challenges.



● « La distribution des dividendes atteint un record en France et dans le monde : **44 milliards d'euros pour un trimestre !** »

Source : Les Échos, quotidien des patrons, journal de Bernard Arnault.

● « Les dirigeants du CAC 40 n'ont **jamais été aussi bien payés** » : en un an, leurs rémunérations ont doublé !

(Votre fiche de paie a fait pareil ?)

Source : Le Figaro.

● Il y a 25 ans, les **500 fortunes françaises** pesaient 5 % du PIB. C'était 20 % à l'arrivée de Macron au pouvoir en 2017. 38 % aujourd'hui.

Source : Challenges.

● « **Jamais le taux de marge des entreprises n'a été aussi élevé** depuis la création de l'indice en... 1949 ! »

Source : Insee.

● **Total, Sanofi, Stellantis** paient 0 impôt sur les sociétés en France ! 4 % en moyenne pour les entreprises du CAC 40 ! Contre 24 % pour les PME et le boulanger du coin...

Source : L'Obs.

● 25 % des Français se restreignent sur les quantités dans leur assiette, et 47 % se privent totalement de vacances.

● 45 % ont des difficultés à payer leur essence, et 41 % à payer leurs factures.

● 51 % ont leur compte en banque à zéro ou négatif à la fin du mois.

Source : sondage Ipsos / Secours populaire.

● Nos salaires, non-indexés sur l'inflation, ont perdu 3 % de leur valeur, en moyenne, cette année. Les plus modestes consacrent 16 % de leurs revenus à la TVA. Contre 8 % pour les plus riches.

● Le taux de seniors au RSA a plus que doublé : +157 % en dix ans. Tandis que la part des jeunes en pauvreté a, elle, grimpé de 50 %.

● **Les Ehpad d'Orpéa**, et d'ailleurs, rationnent les croûtons dans la soupe, les couches des personnes âgées, les gâteaux Pépito au goûter.

Que fait le gouvernement ?

L'Union européenne recommande de taxer les « superprofits ». Le Royaume-Uni le fait, l'Espagne le fait, l'Italie le fait, l'Allemagne s'apprête à le faire. Même les États-Unis font passer leur impôt sur la fortune de 21 à 28 %. Pendant qu'en France, Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, déclare : « *Je ne sais pas ce qu'est un superprofit.* »

● Mieux : après l'ISF, la flat tax, l'exit tax, etc., Macron fait encore un cadeau aux firmes : 8 milliards d'euros de baisse de la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Et comment va-t-il financer ça ? C'est écrit, noir sur blanc, dans **son programme caché**, le « Programme de stabilité », **qu'il a adressé à la Commission européenne : par « des réformes structurelles, la réforme des retraites notamment »**. 65 ans, ça le fait, non, quand on est banquier d'affaires ou conseiller chez McKinsey ?

Pour la jeunesse : la charité

« 37 % des jeunes de 18-24 ans sautent au moins un repas par semaine pour des raisons financières. »

C'est le ministère des Solidarités et de la Santé qui nous informe ainsi.

Mais quelle solution prône-t-il ? Celle-ci :

➡ Pour devenir donateur et soutenir un étudiant en difficulté, rendez-vous ici : jeuxsolidar.gouv.fr/missions-benev...



Pour lutter contre la pauvreté dans la jeunesse, le gouvernement ne prend aucune mesure de justice. Mais pire, il ne fait même pas la charité lui-même, délivrant des colis : il recommande la charité !



46%

des étudiants sautent des repas pour des raisons financières (source : UNKEE)



74%

des jeunes de 18-24 ans connaissent des problèmes financiers (source : FAGE)

50%

des étudiants ont un reste à vivre inférieur à 50€ (source : UNKEE)

20%

des 2,7 Millions d'étudiants en France vivent en-dessous du seuil de pauvreté (source : INSEE)



64 ans
43 annuités

C'est toujours
NON !

Prochain round,
Mardi 31 janvier

EN GRÈVE
ET
EN MANIF !



10h Châtelleraut - Sécu, bd de l'Envigne

14h Poitiers - Av. Recteur Pineau

Pour un système de retraite
protecteur et solidaire

Toutes et tous dans la rue

Mardi 31 janvier

MONTMORILLON

Le gouvernement veut imposer une nouvelle fois sa contre-réforme sur les retraites. Le gouvernement ordonne une casse de notre modèle social dans le simple objectif de donner en pâture nos cotisations sociales à des intérêts privés !

La retraite ne sera pas
l'antichambre de la mort !

ORGANISONS LA RIPOSTE
POUR UNE RETRAITE À 60 ANS
ET LA JUSTICE SOCIALE !

Mardi 31 janvier 2023
Grève & Manifestation
RDV - 10h - Place de la Victoire
Montmorillon

Ne pas jeter sur la voie publique - imprimé par nos soins